

IXème COLLOQUE AICLF

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRIMINOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

du 9 au 11 mai 2004

ENAP - AGEN - FRANCE

Thème : LE PHÉNOMÈNE CRIMINEL NOUVELLES QUESTIONS ? NOUVELLES RÉPONSES

3 axes :

- L'organisation des politiques de sécurité
- La sanction du crime
- La restauration de la victime

Si la science criminologique se consacre à l'étude du phénomène criminel, elle se construit par l'apport de champs disciplinaires divers et de pratiques diversifiées qui, tout en constituant sa richesse, révèlent également la dispersion des savoirs et savoirs-faire sur ce champ.

Les travaux dans le champ criminologique sont aujourd'hui en plein développement, donnant lieu à des recherches et pratiques innovantes et créatrices, qui souffrent néanmoins d'un manque d'espace pour la communication et le partage de ces connaissances. L'association internationale des criminologues de langue française (AICLF), en organisant un colloque tous les deux ans, favorise les relations et échanges entre chercheurs, universitaires et praticiens.

L'objectif du IXème colloque de l'AICLF est d'interroger les stratégies innovantes face au phénomène criminel en privilégiant trois axes au sein desquels se déploient des théories et des pratiques concurrentielles :

- l'organisation des politiques de sécurité
- la sanction du crime
- la restauration de la victime

Il s'agira de mettre en évidence de nouvelles configurations en partant des polarisations qui traversent le champ criminologique : privé/public, répression/prévention, central/local, éclatement/globalisation, peines/soins, neutralisation/réinsertion...

Chacun des axes fera l'objet d'une conférence plénière et d'ateliers thématiques.

Comité scientifique

Michel Born (Président de l'AICLF - Université de Liège), Carine Brenac (ENAP), Robert Cario (Université de Pau), François Courtine (ENAP), Sylvie Courtine (ENAP), François Dieu (IEP de Toulouse), André Lemaître (Université de Liège), F. Loubet Del Bayle (IEP de Toulouse), Paul Mbanzoulou (Université de Pau), Valérie Moulin (ENAP), Marc Renneville (ENAP), Denis Salas (Ecole nationale de la magistrature), Marie-Jean Sauret (Université de Toulouse), Rémy Siret (ENAP).

Les propositions de communication, présentées sous la forme d'un résumé de l'intervention d'environ 5000 caractères, doivent être envoyées pour le 15 octobre au plus tard, à l'adresse suivante : ENAP - DRD / Carine BRENAC - 440, avenue Michel Serres - BP 28 - 47916 Agen Cedex 9 - FRANCE